



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mission d'évaluation et de contrôle des SDIS : **des auditions fantômes pour un rapport rédigé à l'avance !!!**

La mission d'évaluation et de contrôle des SDIS s'est intéressée aux SDIS au cours d'une série d'auditions. Le rapport d'information des messieurs Ginesta, Mariani et Derosier a été présenté à la presse le 8 juillet. A l'image de ses rédacteurs, ce document est sans surprise : il reprend les nombreux arguments détracteurs annoncés au cours des auditions sans jamais appuyer la moindre proposition sur les contre arguments qui ont pu être formulés. Un rapport donc orienté mais surtout couru d'avance...

La Mission d'évaluation et de Contrôle instituée auprès de l'Assemblée nationale s'est intéressée aux services départementaux d'incendie et de secours entre le 12 mars et le 9 juin 2009 interrogeant différents acteurs de ces établissements (élus locaux, directeurs, représentants de la DSC, représentants des organisations syndicales représentatives, Madame le Ministre Michèle Aliot-Marie) avant de produire un rapport présenté à la presse le 8 juillet dernier...

Alors que les représentants des organisations syndicales n'avaient pas été auditionnés, les premiers articles de presse reprenant et abondant les propos des rapporteurs ont été publiés dans certains journaux...

Les rapporteurs Messieurs GINESTA, MARIANI et DEROSIER ont pointé plusieurs points de dysfonctionnements dans le fonctionnement des SDIS sur lesquels ils ont souhaité entendre les différents acteurs interrogés au cours des auditions :

- Le coût des services d'incendie et de secours,
- Le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et l'augmentation des effectifs,
- La mutualisation,
- La complexité du système actuel entre décideurs et payeurs,
- La responsabilisation citoyenne au travers la fiscalisation de la dépense en la rendant transparente pour le contribuable.

1. Le coût des services d'incendie et de secours

Monsieur le Député Ginesta, bien connu pour ses attaques constantes envers les sapeurs-pompiers professionnels, n'a eu de cesse de répéter au cours des auditions que le budget de la sécurité civile dépasse aujourd'hui les 5,5 milliards. Les budgets flambent depuis 11 ans, les dépenses de personnel augmentent bien plus vite que les interventions.

Les différents acteurs de terrain ont souligné, au cours de leurs auditions, que les statistiques étaient trompeuses et qu'il ne fallait pas se positionner de manière binaire entre augmentation des personnels et augmentation des interventions.

Les représentants Autonomes ont regretté que la M.E.C n'aborde cette évaluation qu'au travers l'analyse des dépenses. D'une part, si les budgets ont été multipliés de manière considérable ces dernières années c'est aussi du fait de la départementalisation. Il aurait été inconcevable d'imaginer que celle-ci se ferait à coût constant. Comme il serait inimaginable aujourd'hui de ne plus garantir une couverture du service public de secours aux populations à un niveau inférieur afin de tirer sur les budgets. Des dépenses qui se stabilisent depuis que la départementalisation a été achevée au niveau national.

Les Autonomes ont également proposé d'aborder le sujet des dépenses autrement : ne serait-il pas opportun d'évaluer aussi les économies réalisées grâce à l'intervention des sapeurs-pompiers ? Combien de bâtiments industriels et de maisons épargnées, d'hospitalisations évitées sans compter les vies sauvées ?

Le constat du rapport est sans appel : les dépenses des SDIS ne sont pas maîtrisées. Une surprise ?

2. Le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et l'augmentation des effectifs

Selon les rapporteurs, (le député Ginesta en première ligne), les gardes de 24 heures ne sont plus adaptées pour plusieurs raisons : les sapeurs-pompiers n'interviennent en moyenne que 2h17 par garde, ne sont que 89 jours par an sur leur lieu de travail et passent leur temps à se former, à faire du sport ou à dormir la nuit. Le passage à des gardes de 12, 10 ou 8 heures impliquerait la disparition des chambres, plus de jours de présence, moins de temps par garde passé à « vaquer » ou à cumuler avec une activité de volontaire.

Plusieurs écoles tant au niveau des élus que des directeurs et représentants se sont opposés sur cette question. Mais globalement, ils se sont entendus qu'en termes de coût, la garde de 24 heures était finalement la plus rentable notamment grâce au principe d'équivalence actuellement appliqué. Un principe qui sera peut-être un jour amené à disparaître pour une équivalence totale suite au temps de travail tel que le définit l'Union Européenne

Néanmoins, le passage en garde de 12 ou même 8 heures impliquera forcément une augmentation des effectifs. Les départements ayant tenté l'expérience en ont déjà fait les frais.

Les représentants Autonomes ont fait valoir qu'au même titre que tous les fonctionnaires territoriaux, une heure de garde doit être comptabilisée comme une heure de travail effectif. C'est le droit européen qui l'impose et la France devra s'y plier. Il est faux de dire que les gardes de 24 heures sont maintenues en raison de la pression des syndicats. Le raccourci serait trop facile. La garde de 24 heures paraît la mieux adaptée pour des questions notamment d'organisation mais les sapeurs-pompiers autonomes se sont toujours opposés au principe d'équivalence.

Bien que la disparition des gardes en cycle de 24 heures ait fait l'objet de nombreuses critiques et mise en garde par les différents acteurs auditionnés, le rapport préconise dans ses propositions 28 et 32 d'envisager une évolution vers des régimes de gardes de 12, 10 ou 8 heures « correspondant mieux à la sollicitation opérationnelle tout au long de la journée ». Couru d'avance ?

Quant à la formation, dont le volume horaire a été pointé par les rapporteurs, les représentants autonomes ont souligné son importance. **Les Autonomes ont souligné que paradoxalement, plus le nombre d'intervention diminuera et plus la formation prendra de l'importance. Ce n'est pas lors de l'intervention que l'on se forme mais bien en amont. Si les militaires ne s'entraînaient pas pour mettre en avant leur savoir-faire et leurs compétences, on aurait beaucoup de souci à se faire pour notre défense...**

Malgré cela, les propositions 33 et 34 du rapport préconisent de revoir les référentiels de formation en favorisant la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et le maintien des capacités au cours des pratiques opérationnelles.

3. La mutualisation

Il n'est pas normal que des équipements indispensables au service public de secours voient leur prix varier du simple au double en fonction des départements.

Tous les acteurs ont été unanimes, un effort doit être fait pour permettre une mutualisation des moyens efficace et optimale.

Le principe d'une mutualisation aussi entre les écoles départementales a été proposé dans le rapport.

4. La complexité du système actuel entre décideurs et payeurs

La MEC pointe du doigt que la gouvernance actuelle est caractérisée par une complexité administrative et financière et un enchevêtrement des compétences. L'Etat réglemente et les départements non décisionnaires doivent payer. Le système n'est pas piloté.

Les acteurs locaux se sont montrés très partagés sur la question entre partisans de l'étatisation ou adeptes d'une décentralisation maximale.

Les Autonomes ne se sont pas positionnés sur la question tant que les conditions de mise en application d'une solution ou l'autre resteront dans le flou. Néanmoins, ils ont rappelé que l'administration actuelle des SDIS n'est que la conséquence du principe de libre administration des collectivités territoriales. Mais quand le gouvernement prône la décentralisation et les présidents de conseils généraux ou de conseils d'administration l'étatisation, nous avons bien du mal à nous y retrouver.

Le rapport s'oriente plus pour un renforcement de l'autorité des conseils généraux sur les SDIS et éventuellement, si cette option ne fonctionnait pas, envisager alors l'étatisation...

Une formulation idéale qui ne froisse ainsi personne !!!

5. La responsabilisation citoyenne au travers la fiscalisation de la dépense en la rendant transparente pour le contribuable

C'est là encore, un cheval de bataille pour le Député Ginesta. Outre la volonté officielle de responsabiliser les citoyens, il y a aussi la stratégie à peine déguisée d'égratigner l'image des pompiers auprès de la population.

Les représentants Autonomes ont souligné que l'apparition sur les avis d'imposition de la taxe d'ordure ménagère ne l'a ni fait baisser ni incité les contribuables à trier leur déchets. Ils ne sont pas opposés à cette notification, à la seule condition que figure également tous les pôles de dépenses des départements et communes.

Et le rapport prône pour la création d'une fiscalité additionnelle aux impôts locaux... Etonnant ??

Aujourd'hui, ce que nous pouvons regretter c'est que l'argent du contribuable a été gaspillé dans l'organisation d'une série d'auditions fantômes pour l'établissement d'un rapport d'information à la seule image de ses rapporteurs !

Contact presse : André GORETTI, Président Fédéral, 06 16 76 88 84